

Compte rendu du Conseil de communauté du mardi 10 février 2015

Etaient présents :

André ACCARY, **Président**

Régis LAURENT, Elisabeth PONSOT, Gilles PERRETTE, Sylviane TILLIER, Georges BORDAT, **Vice-présidents**

Louis ACCARY, Marc BAJARD, Annie BOISSARD, Michelle BONNOT, Jean-Pierre BOUILLOT, Jean CARON, Laurent DESROCHES, Jean-Noël DUCRET, Roger DURAND, Paul FAROUZE, Daniel GORDAT, Gilles GUERIN, Joël GUOYT DE CAILA, Jean Marc JACOB, Arnaud LABAUNE, Jean-Baptiste LEFORT, Denise MEHU, Céline MOREL, Dominique NUGUE, Christian QUELIN, Florence TERRIER, Daniel THERVILLE, Michel TRAVELY **Conseillers Communautaires.**

Absents excusés pouvoirs :

Marie-Claire GUERZEDER, Chewki MAHREZ, Corinne MARTIN donne pouvoir à Daniel THERVILLE, Catherine CLERGUE donne pouvoir à André ACCARY, Jean Marc NESME donne pouvoir à Michel TRAVELY

Absentes :

Chantal MARTIN, Amélie THURIN

Mme Céline MOREL a été nommée secrétaire de séance.

Après avoir procédé à l'appel des Conseillers Communautaires, Monsieur le Président ouvre la séance à 19 heures et remercie Mme Elisabeth PONSOT d'accueillir l'assemblée en mairie de SAINT-YAN.

Il précise que lors de la réunion du conseil de communauté du 17 décembre dernier, M. Jean-Pierre BOUILLOT avait donné pouvoir à M. Daniel THERVILLE.

Il fait part également de la démission de Mme Martine FOURNIER (délégué de la Ville de Paray le Monial) qui a été remplacée par Mme Amélie THURIN.

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité des membres présents et représentés :

➔ **APPROUVE** le compte rendu de la réunion précédente en date du 17 Décembre 2014.

➔ **PREND ACTE DES DECISIONS INTERVENUES :**

2015-D/01 relative à la signature du contrat de suivi des systèmes d'exploitation réseau et des ordinateurs avec la Société BERGER LEVRAULT, dont le siège social est à PARIS et d'une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2015.

2015-D/02 relative à la signature d'une convention de prestation de services avec la SEMA du Mâconnais Val de Saône SUD à MACON pour un montant de 9 500 euros H.T., concernant la construction du centre de loisirs communautaire. La mission confiée comprendra :

- L'analyse et de diagnostic de l'existant
- La programmation de l'ouvrage à réaliser
- L'estimation du coût des travaux et la détermination du montant prévisionnel de l'investissement global
- Le recensement des subventions possibles
- L'analyse de la procédure à retenir pour le choix de la maîtrise d'œuvre
- L'élaboration d'une esquisse de calendrier prévisionnel de réalisation.

2015-D/03 concernant la signature d'un bail avec la SAS BECCAT-DECORATION pour la location de la moitié du bâtiment des services techniques, à savoir 500 m², situé rue du Gué Léger à VITRY EN CHAROLLAIS. Le loyer mensuel hors charges et taxes est de 583.30 euros H.T. Le bail étant conclu pour une durée de neuf ans à compter du 1^{er} février 2015.

EXTENSION DES COMPETENCES COMMUNAUTAIRES

DECIDE D'ETENDRE les compétences communautaires à la gestion et le fonctionnement de l'espace socio-culturel dans le prolongement de la prise de compétence récente « Centre de loisirs ». En effet, ces deux « entités » sont liées dans leur fonctionnement (personnels et matériels communs).

↳ DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

PREND ACTE du débat d'orientation budgétaire qui doit se tenir dans les deux mois précédant le vote du budget. Actuellement l'élaboration du pacte financier et fiscal est en cours de réalisation. Cette mission a été confiée au Cabinet KPMG. Il devra permettre, lorsqu'il sera achevé de déterminer la stratégie financière et fiscale de la communauté de communes et des communes et être approuvé par l'ensemble des collectivités.

Le président rappelle les principales dépenses d'investissement à prévoir :

- Une première inscription budgétaire pour la construction du centre de loisirs (études, maîtrise d'œuvre déléguée, etc.) et dont le coût final avoisinera les 1 000 000 d'euros
- Une tranche de travaux d'entretien des bâtiments du centre nautique et de l'école de musique
- La réalisation d'une plate-forme d'accueil des déchets verts
- La participation communautaire à la montée en débit de 81 000 euros
- La participation financière, dans un premier temps, à l'étude de faisabilité d'un quai de transfert des ordures ménagères résiduelles, initié par la CCVAL et sur son site
- Les travaux de voirie communautaire.

Le Président indique que ces prévisions seront menées à terme en fonction du scénario du pacte financier et fiscal retenu.

D'ores et déjà, la dotation d'intercommunalité, qui était de 281 945 euros en 2014 sera de 141 000 euros en 2015.

Les charges de remboursement d'emprunt quant à elles, pour mémoire, diminueront à partir de 2017.

↳ DECHETS D'EQUIPEMENTS ELECTRIQUES ET ELECTRONIQUES

AUTORISE le Président à signer la nouvelle convention à intervenir avec l'OCAD3E. Elle régit les relations techniques et financières entre la Communauté de Communes et l'OCAD3E, qui se charge de développer un programme de collecte sélective des déchets d'Equipements Electriques et Electroniques ainsi que des lampes.

Elle tiendra compte des évolutions du barème de soutien couvrant la période 2015-2020.

↳ GROUPEMENT DE COMMANDE ENTRE LA CCVAL et LA CCPLM

APPROUVE la convention constitutive d'un groupement de commandes entre la Communauté de Communes Digoin Val de Loire et la Communauté de Communes de Paray le Monial en vue de la sélection d'un prestataire commun pour la fourniture de bacs destinés à la pré-collecte des déchets ménagers et recyclables.

↳ FRAIS DE REPRESENTATION DU PRESIDENT

VOTE une enveloppe de 2000 euros pour les frais de représentation du Président inhérents à ses fonctions.

↳ DEMANDES D'AIDES FINANCIERES

ACCORDE UNE SUBVENTION DE :

- 1 500 euros au service de remplacement en agriculture
- 1 000 euros à l'association les Amis du Vélo Charolais-Brionnais pour l'épreuve « Bernard THEVENET» qui se déroulera le 9 mai 2015.
- 20 000 euros à l'association en charge de la gestion du Centre de Loisirs.

En ce qui concerne le futur centre de loisirs communautaire, Madame PONSOT indique que le projet éducatif est arrêté et que des visites d'installations ou équipements similaires sont programmées (GERGY et SENNECEY LE GRAND).

A l'issue de ces visites, une présentation de l'état d'avancement du projet sera faite par les membres du groupe de travail aux maires. Il y aura lieu de travailler sur l'organisation des transports et les déplacements entre le lieu central et les locaux existants dans les communes qui pourraient être mis à disposition

PREND CONNAISSANCE des demandes de subvention de :

- L'association Saône et Loire Galop pour la manifestation « Chaser Day du Centre » qui sera transmise à la Ville de Paray le Monial
- L'école publique de Vitry en Charollais pour un séjour « école de neige » pour les élèves de CM2

et auxquelles il n'a pas été donné de suite favorable.

↳ DIVERS

La prochaine réunion du conseil communautaire se tiendra le mardi 14 avril 2015 à Paray le Monial à 19 heures.

La séance est levée à 20 h 15.

Le Président,
André ACCARY